

**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** 24 (1944)  
**Heft:** 4

**Artikel:** Perspectives financières françaises  
**Autor:** Laufenburger, Henry  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-888787>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

aïeul de notre nouveau Président fut Général, Chef de l'Etat-Major de l'Armée d'Afrique où il mourut blessé au siège de Constantine en 1837. Fidèle au souvenir de son ancêtre, M. Paul de Perregaux, malgré ses séjours à l'étranger, a servi brillamment dans l'armée suisse, dont il est Colonel d'Etat-Major général.

A ces différentes et précieuses qualités, s'en ajoutent d'autres que le nouveau Président partage d'ailleurs avec Mme Paul de Perregaux : une grande bienveillance envers autrui, une inlassable servabilité, qualités dont on ne saurait sous-estimer la valeur en cette période d'indifférence et d'égoïsme.

N'oublions pas, non plus, de rappeler que M. Paul de Perregaux qui est un grand ami de la France, réside à Paris depuis 1919.

La Chambre de Commerce Suisse en France saura utiliser les éminentes qualités de son nouveau chef pour le plus grand bénéfice des relations économiques franco-suisses.

**Gérard DE PURY,**

Secrétaire Général  
de la Chambre de Commerce Suisse en France.

## PERSPECTIVES FINANCIÈRES FRANÇAISES

Les finances de guerre soulèvent un problème angoissant : le revenu national suffit-il pour faire face à la fois aux dépenses publiques et aux besoins si restreints soient-ils de la population civile ? Les chiffres semblent répondre par la négative. Pour autant qu'il est possible dans une économie monétaire mouvante, à contours mal définis, d'évaluer le revenu national, on peut dire qu'en Angleterre 9 milliards de livres ont été disponibles en 1943 pour la satisfaction des besoins publics et privés. Or la consommation a atteint malgré les restrictions, quelques 5 milliards de livres tandis que les dépenses budgétaires (guerre et services administratifs) ont dépassé 6 milliards de livres. En Allemagne, en face d'un revenu national de 130 milliards de marks, s'inscrivent 80 milliards de dépenses civiles et au moins 120 milliards de dépenses publiques. En France, le revenu national estimé avec beaucoup de prudence à 800 milliards de francs a été lui aussi dépassé par le cumul des budgets (500 milliards) et de la consommation légale et illégale (400 milliards).

On connaît la sanction infligée à une personne physique qui vit au-dessus de ses moyens. Serait-elle absente pour une collectivité qui dépense plus qu'elle ne gagne ? Sous cette forme la question est mal posée. Et d'abord pour une nation considérée dans son ensemble, il y a double emploi entre les chiffres représentatifs des dépenses budgétaires et de la consommation. Les traitements des fonctionnaires, les pensions, l'intérêt de la dette publique inscrite dans le budget fournissent les moyens de consommer : on ne peut pas comptabiliser en sommes et du côté des revenus distribués par le budget et du côté de leur emploi (consommation). Si malgré ce correctif, le cumul des dépenses privées et publiques dépasse l'ensemble des revenus, c'est que le solde est prélevé sur la fortune nationale et sur des revenus étrangers. En 1942, l'Angleterre a liquidé à l'intérieur et à l'extérieur (réalisation de participations et de valeurs étrangères) plus de 1.300 millions de livres dont le produit a concouru au financement de la guerre. Les fournitures prêt et bail (plus de 5 milliards de dollars depuis l'origine) ont fourni à la Grande-Bretagne un appoint important (ni inscrit dans le budget, ni compris dans le revenu national) pour la liquidation de ses dépenses de guerre.

Ainsi s'éclaire le mystère du financement de la guerre, en dépit d'une consommation privée maintenue à un niveau incompréhensible, malgré un revenu national apparemment insuffisant. Si pour la France, après l'exclusion des doubles

emplois, le total des dépenses publiques et privées reste sensiblement au-dessous du revenu national, c'est que jusqu'ici ce pays a payé à la guerre un tribut moindre que les belligérants actifs. Quelle est la charge budgétaire de la France, par quels moyens y fait-elle face ?

### I. — Le budget de 1944 à la lumière de son prédecesseur

Le document officiel comportant évaluation des dépenses pour 1944 se chiffre au titre du budget français par 151 milliards, au titre des contributions de guerre par quelques 200 milliards, soit 351 milliards au total. Ce chiffre reste nettement au-dessous des charges réelles que le pays aura à supporter dans l'hypothèse la plus favorable.

Nous ne serons pas très éloignés de la réalité en chiffrant la charge des budgets locaux entre 20 et 25 milliards en rappelant qu'en 1942 (1) le montant des impôts locaux a légèrement dépassé 15 milliards. Mais ce n'est pas tout. L'ordre nouveau a érigé un service public : l'organisation de l'économie et la répartition des produits industriels. Les dépenses des Comités et de l'Office Central de Répartition des Produits industriels couverts par des cotisations sont proches de 3 milliards. Enfin les œuvres sociales se traduisent par de véritables dépenses publiques qui sont couvertes par des taxes, contributions et cotisations. Pour l'année 1943, nous avons pu évaluer à plus de 20 milliards les charges résultant pour l'économie des assurances sociales, allocations familiales, accidents du travail, congés payés.

Récapitulons. Au budget de l'Etat et des collectivités se chiffrant au moins par 200 milliards, se superposent par au moins 25 milliards de dépenses au titre des services publics économiques et des œuvres sociales. Le budget français dépasse 225 milliards. Les charges étrangères sont sensiblement supérieures à ce chiffre.

La France aurait donc à faire face pour comptes intérieur et extérieur à 500 milliards de francs de dépenses en chiffres ronds. En face de ce chiffre, les 107 milliards d'impôts inscrits dans le budget de l'Etat pour 1944 ne représentent qu'une partie de l'effort fiscal français. Du moment que nous avons

(1) Nous ne disposons pas de statistiques relatives à 1943.

compris du côté des dépenses le terme budget au sens large du mot englobant les services publics, sociaux et économiques du pays, il faut procéder de même du côté des recettes. Voici quel est le bilan des ressources normales et des ressources d'emprunt du grand budget français de 1944.

## II. — L'effort contributif de la nation

Nous entendons par effort contributif non seulement l'ensemble des impôts et taxes affectés aux budgets de l'Etat, de la Caisse autonome, des collectivités, mais encore les recettes parafiscales. Du point de vue de la pression exercée sur les revenus privés, les contributions aux assurances sociales, aux Comités d'organisation, à la Charge du Travail sont en effet parfaitement assimilables aux impôts.

**1<sup>e</sup> Les recettes fiscales proprement dites.** — Les ressources normales du budget de l'Etat et de la Caisse autonome se sont élevées en 1943 à 133 milliards; l'évaluation correspondante pour 1944 porte sur 148 milliards ainsi répartis :

	milliards
Domaine agricole et industriel.. . . . .	3.547
Impôts budgétaires .. . . . .	107.602
Impôts affectés à la Caisse autonome.. . . . .	15.000
Produits divers (impôts, taxes, etc...) .. . . . .	21.798
	<hr/>
	147.947
Nous y ajoutons au titre des impôts locaux.. . . . .	20.000
	<hr/>
Total .. . . . .	167.947

En laissant de côté les produits du domaine et en éliminant du poste « produits divers » les recettes autres que les taxes et les impôts (!), on peut retenir le chiffre de 155 milliards comme représentatif de l'effort fiscal de la France. La répartition des 122 milliards d'impôts proprement dits des budgets de l'Etat et de la Caisse autonome d'amortissement est particulièrement instructive.

En corrigeant légèrement la classification budgétaire, nous en arrivons à la subdivision suivante :

	milliards
Impôts sur les revenus .. . . . .	52
Impôts sur la fortune (mutations, successions, timbre sur les valeurs mobilières, etc) .. . . . .	14,2
Impôts sur les transactions (chiffre d'affaires, enregistrement et timbre (2)) .. . . . .	44,2
Consommation (tabacs et allumettes compris).. . . . .	15,8
	<hr/>
	126,2

Ainsi les impôts sur le revenu et la fortune figurent pour 52 p. 100 dans le total du produit fiscal contre 48 p. 100 pour les impôts dits indirects.

Les impôts sur les revenus atteignent principalement l'entreprise et le capital. Sur 52 milliards d'impôts imputés à l'exercice 1944 et dont 48 milliards environ seront effectivement perçus pendant l'année, 11,8 frappent le travail, 21,8 les

bénéfices, 10,3 les capitaux du chef de l'impôt sur les revenus (et 14,2 du chef des divers impôts sur la fortune), en plus quelques 8 milliards se répartiront sur toutes les catégories de revenus au titre de l'impôt général sur le revenu : soit 52 milliards d'impôts sur les revenus et 14 milliards d'impôts sur la fortune.

En réintégrant dans le tableau des recettes normales les revenus du domaine de l'Etat et les produits divers, soit 13 milliards environ, on en arrive à 168 milliards. Mais ce n'est pas tout.

**2<sup>e</sup> Les recettes parafiscales.** — En plus des prélèvements affectés aux budgets de l'Etat et des collectivités, l'économie agricole, industrielle et commerciale subit une amputation de ses revenus au titre des charges sociales et corporatives. Les assurances sociales sont financées au moyen d'une retenue de 8 p. 100 sur les salaires qui est répartie par fractions égales entre les patrons et les ouvriers. Les allocations familiales de l'industrie et du commerce incombent aux entreprises par l'intermédiaire de Caisses spéciales, celles du monde rural sont en sûreté par le Fonds de solidarité agricole alimenté par un-dédoubllement de l'impôt foncier (loi du 31 janvier 1944) et par des taxes sur les grands produits livrés sur les marchés obligatoires (céréales, vins, tabacs, pommes de terre, betteraves, produits oléagineux, produits maraîchers, viande, lait); le budget couvre les excédents de dépenses du Fonds (1.200 millions en 1944).

L'organisation économique et sociale de la France a ouvert la porte à une nouvelle avalanche parafiscale. Les adhérents des 190 Comités versent des cotisations au prorata du chiffre d'affaires ou des salaires, une surtaxe de 40 p. 100 revient à l'Office Central de Répartition des Produits Industriels. La Charte du Travail a fait ses débuts dans le monde industriel et commercial par l'exigence des contributions obligatoires au profit des syndicats uniques (patrons, cadres, ouvriers) et par la mise à la charge des entreprises (qui financent déjà les Comités sociaux d'établissement) de la taxe professionnelle affectée aux familles. Les bénéfices ne tarderont pas à subir un prélèvement en faveur du patrimoine corporatif. Et nous n'avons pas fini d'énumérer les contributions extrafiscales de l'économie française (3). Peut-on en évaluer le poids?

Les assurances sociales, les allocations familiales industrielles, les accidents du travail et les congés payés reviennent ici avec les chiffres que nous avons inscrits aux dépenses, soit 20 milliards. Le Fonds de solidarité draine par voie de taxes et impôts additionnels plus de 3 milliards. Les Comités d'organisation et l'Office Central de Répartition coûtent à l'économie au moins 3 milliards directement et indirectement. Il est encore impossible d'évaluer la répercussion financière de la Charte du Travail, leur évaluation très modeste des charges sociales et corporatives dans l'agriculture, le commerce et l'industrie nous fait apparaître le chiffre de 35 milliards comme plutôt au-dessous qu'au-dessus de la réalité.

Résumons : 155 milliards d'impôts; 13 milliards de recettes domaniales et produits divers, 35 milliards de cotisations ou contributions extrafiscales, soit 203 milliards de charges qui pèsent sur 800 milliards de revenu national. Le coefficient de pression fiscale qui s'applique aux revenus français est donc de 25 p. 100. Il serre d'assez près le coefficient allemand qui ressort à 28 p. 100 s'il est vrai que les impôts et contributions intérieures de toutes sortes s'élèvent à 39 milliards de marks et le revenu national à 130 milliards. C'est pour faire connaître la véritable charge qui pèse sur le

(1) Vérification difficile sinon impossible à faire.

(2) Sauf le droit de mutation.

(3) Rappelons que les patrons alimentent la Caisse de Compensation qui assure pendant la durée de la guerre le demi-salaire aux ouvriers travaillant en Allemagne.

revenu national qu'il conviendrait d'intégrer les cotisations sociales et corporatives dans le budget et de rétablir ainsi l'unité que l'organicisme français est en train de compromettre irrémédiablement.

Les recettes normales fiscales et parafiscales couvrent les dépenses du budget français compris au sens large du mot et s'élevant à 225 milliards de francs, jusqu'à concurrence de 203 milliards; il reste donc un déficit de 20 milliards en chiffres ronds qui devra être couvert par l'emprunt. Celui-ci aura à faire face en plus à l'intégralité des 275 milliards de dépenses extraordinaires occasionnées par l'occupation.

### III. — Déficit et crédit public

**1<sup>o</sup> Evolution de la dette.** — Au cours de l'exercice 1943 l'emprunt à long terme a fourni au profit de l'Etat et de la Caisse autonome d'amortissement 47,4 milliards de francs ainsi répartis :

		millions de francs
1 <sup>er</sup> trimestre	Caisse autonome .. . . . .	14.000
	P. T. T. .. . . . .	3.400
2 <sup>e</sup> trimestre	Etat rente 3 1/2 p. 100 .. . .	10.000
3 <sup>e</sup> trimestre	Etat rente 3 1/2 p. 100 .. . .	10.000
4 <sup>e</sup> trimestre	Etat rente 3 1/2 p. 100 .. . .	10.000 (!)

L'instrument de financement par excellence a été la dette flottante sous sa double forme : titres Trésor et avances de la Banque de France.

La situation résumée du Trésor fait ressortir entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1943 à 120 milliards de francs les recettes (excédent des souscriptions sur les remboursements), emprunts à moyen et à court terme comprenant essentiellement les bons du Trésor et les bons d'épargne (2).

Au total, avec les avances de la Banque de France, l'emprunt sous toutes ces formes aura fourni à l'Etat et à la Caisse autonome 287 milliards, chiffre qui est porté à plus de 300 milliards grâce à l'excédent sur les remboursements des dépôts confiés au Trésor par les correspondants.

A supposer que la situation générale ne subisse pas de modification profonde, il ne sera pas difficile de lever, en 1944, sous forme d'emprunts les 275 milliards qui manquent pour couvrir l'intégralité du budget d'occupation et le déficit d'environ 20 milliards du budget général français. Il est probable que des changements interviendront dans la composition même de la dette.

L'expérience a montré qu'il est possible d'intensifier l'émission d'emprunts à long terme dont le type 3 1/2 p. 100 à trente ans d'échéance est le plus représentatif.

■ Au cours du mois de février une première émission de 10 milliards a été faite avec succès. Si d'autre part le rythme des placements mensuels des bons du Trésor et d'épargne restait ce qu'il a été fin 1943 (12 milliards par mois), le recours à l'inflation se trouverait heureusement diminué.

Aucune prévision même approximative ne peut être faite à ce sujet. Quoiqu'il en soit, le volume de la dette publique qui aura été atteint à la fin de la guerre, pèsera de tout son poids sur les destinées du franc français.

**2<sup>o</sup> Dette publique et valeur du franc.** — La valeur d'une monnaie est tout d'abord influencée par la circulation. On peut admettre que d'ici fin mars elle aura quadruplé par rapport à août 1939 (516 contre 129 milliards). Or, à la fin de l'année 1943, les prix officiels moyens n'avaient augmenté que de deux fois et demi par rapport à l'avant-guerre. Il est prudent de ne pas tenir compte des prix clandestins car, s'il est probable que les prix officiels continueront encore à hausser au lendemain de la guerre, il est certain aussi que les prix conventionnels baisseront.

Quoiqu'il en soit, même sur le terrain officiel, la hausse des prix français de détail dépasse celle des prix anglo-saxons (indice 130 environ fin 1943 contre 100 en août 1939) et des prix allemands (111 contre 100). Mais il faut tenir compte du fait que, d'une part, les prix anglo-saxons sont maintenant artificiellement bas par les subventions et qu'ils hausseront après la guerre lorsque celles-ci seront incorporées. D'autre part, le cas du mark allemand est tout à fait particulier étant donné que suivant l'expression même de M. Funk, Ministre de l'Economie du Reich, cette devise a « conservé sa valeur mais perdu son pouvoir d'achat ».

Si l'on se place au contraire au point de vue de la dette publique, la situation du franc français apparaît comme plus favorable que celle des autres monnaies. L'expérience établit clairement en effet que si la dette publique pèse par le service des intérêts d'un poids trop lourd sur le budget, elle appelle un ajustement monétaire. Or, la dette a intérêt de l'Etat et de la Caisse autonome d'amortissement a passé de 445 milliards le 31 août 1939 à 920 milliards de francs seulement au 31 décembre 1943 : elle a donc simplement doublé tandis que les dettes des pays belligérants ont augmenté dans des proportions beaucoup plus fortes : de 8 à 19 milliards de livres en Angleterre, de 42 à 165 milliards de dollars aux Etats-Unis, de 40 à 150 milliards de marks en Allemagne.

Somme toute, le franc français fait donc assez bonne figure par rapport aux autres monnaies. Si la situation budgétaire est sérieuse, si l'inflation n'est pas sans danger, l'économie financière de la France se présente néanmoins dans des conditions relativement favorables.

**Henry LAUFENBURGER,**  
Professeur à la Faculté de Droit  
de Paris.

(1) En dehors du budget extraordinaire de l'Etat, notons les emprunts de 4 milliards de la Caisse des dépôts et de 6 milliards du Crédit national.

(2) L'augmentation de la dette à moyen et à court terme d'après la situation de la dette de l'Etat et de la Caisse autonome a été moindre notamment parce que cette situation considère comme amortis les bons venus en échéance en Afrique du Nord mais non remboursés par le Trésor. D'autre part, l'évolution de la dette de la Caisse autonome n'a aucune répercussion sur le Trésor.